

le premier article du bill mais vaut autant le faire maintenant.

Je comprends les difficultés qu'a le ministre en répondant aux questions, particulièrement à celles exigeant des renseignements précis sur le nombre des bénéficiaires éventuels. Le ministre devrait faire savoir à ses fonctionnaires que nous, de ce côté-ci de la Chambre, désirons ces renseignements qui pourraient peut-être nous être donnés d'une façon un peu plus précise et plus détaillée que jusqu'ici.

Le ministre dit que le nombre de bénéficiaires partiels est de 200,000 environ et que l'application de la modification dont nous sommes saisis représentera approximativement 14 millions de dollars. Je dirai que si 200,000 personnes en bénéficient, et que si certaines en bénéficient durant plus d'une semaine, il n'est pas possible qu'il n'en coûte que 14 millions.

J'ai fait quelques calculs hier soir et, à ma façon d'amateur, j'en ai conclu qu'on ne peut pas y parvenir à moins que les prestations d'au moins 75 p. 100 des particuliers ne soient payées pour moins d'une semaine et certainement pas pour plus d'une semaine. Avant d'en arriver à l'examen du bill, peut-être le ministre demandera-t-il à ses fonctionnaires s'il est possible de fournir plus de détails sur cet aspect particulier du problème.

Ce n'est pas pour la seule raison, évidente, que nous voulons être renseignés. Nous nous demandons si le fait d'avoir choisi la période de six semaines tient au désir d'aider un groupe de chômeurs qui a besoin d'assistance autant qu'à une déclaration qu'a faite le premier ministre. A mes yeux, la période de six semaines a quelque chose d'exceptionnel. Il se trouve que c'est le chiffre cité au hasard durant la campagne électorale dans un discours prononcé à Winnipeg, et je me suis posé cette question à ce moment-là. Sachant que le premier ministre tient beaucoup à donner l'impression d'avoir rempli toutes ses promesses, je ne serais pas du tout étonné,—en cela je n'en accuse pas le ministre,—si le chiffre de six semaines n'a pas été choisi par la commission elle-même, ni conseillé par le ministre, mais choisi arbitrairement par le premier ministre de Sa Majesté afin que plus tard il puisse dire: "Là encore j'ai rempli ma promesse". Je ne saurais affirmer qu'il en est ainsi mais c'est une conjecture que nous, de ce côté-ci de la Chambre,—le ministre le reconnaîtra,—avons le droit de nous permettre, surtout à cette étape-ci de la nouvelle législation.

J'ai déjà dit au ministre qu'on serait bien déçu si la prolongation de ces prestations ne s'appliquait pas à ceux dont les prestations se sont épuisées avant le 17 mai.

**L'hon. M. Starr:** C'est impossible.

**L'hon. M. Martin:** Le ministre a dit qu'elle ne s'appliquera pas à ceux-là. C'est dire qu'un très grand nombre de Canadiens qui auraient pu bénéficier des prestations seront bien déçus de cette nouvelle, c'est le moins qu'on puisse dire. Cela ne concorde certainement pas, ainsi que l'a signalé l'honorable député de Bonavista-Twillingate, avec les promesses électorales du premier ministre. J'ai ici un recueil non révisé de toutes les déclarations et toutes les promesses faites par le premier ministre, non pas durant la campagne de 1957, mais durant celle de 1958. Je trouve un extrait, non pas du *Star* de Toronto, mais d'un journal aussi sérieux, l'*Expositor* de Brantford, d'après lequel le premier ministre aurait dit le 17 février:

Comme M. Pearson, le premier ministre a dit qu'il ne considère pas les chômeurs comme de simples données statistiques. Il savait de première main combien c'est triste d'être en chômage.

"Les plus humbles de nos gens ne seront pas oubliés", a-t-il promis. "Les chômeurs ne se trouveront pas réduits à s'adresser à l'assistance publique."

J'aimerais que le ministre me dise si la mesure à l'étude est sa manière de tenir cette promesse. Nul ne recevra la charité, nul ne devra s'adresser à l'assistance publique. Je vais veiller à vous obtenir du travail. Voilà ce que disait le premier ministre. Puis, le lendemain, c'est-à-dire le 18 février, dans un message radiodiffusé, le premier ministre disait à la nation:

Le nombre de chômeurs a atteint le chiffre sans précédent, depuis la guerre, de 520,000 à la mi-janvier.

C'était d'ailleurs un chiffre très optimiste.

Tant que je serai premier ministre du Canada, tout ce qui peut se faire, sans souci des limites, sera entrepris pour que personne ne souffre.

Je suis sûr que le premier ministre était sincère; aucun être humain ne désire provoquer la souffrance des autres. Mais le ministre du Travail peut-il nous dire, alors qu'un très grand nombre des bénéficiaires des prestations prévues par la loi sur l'assurance-chômage, et dont les prestations expireront avant le 17 mai, ne seront pas compris dans la présente mesure, peut-il nous dire que cette proposition est conforme aux promesses ou aux assurances faites par le premier ministre au peuple canadien pendant la campagne électorale? Je pense que nul ne peut l'affirmer en toute sincérité.

Puis, le 27 février, comme on pouvait le lire dans le *Patriot* de Charlottetown, le premier ministre a dit:

"Voici ma promesse: Nous avons agi, et je garantis à chaque Canadien et Canadienne en chômage que tant que je serai premier ministre personne ne souffrira dans notre pays."